



ville de
Saint-Gabriel

Aux personnes concernées

AVIS PUBLIC

Budget 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel;

QUE conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville de Saint-Gabriel adoptera son budget pour l'année 2024 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 11 décembre 2023 à 19h30, à la salle du conseil située au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel.

QUE conformément aux dispositions de la même Loi, les délibérations du conseil et la période de questions ne porteront que sur le budget de l'année 2024 et sur le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026.

Les citoyens et citoyennes désirant soumettre des questions aux élus municipaux concernant le budget ou le programme triennal d'immobilisations pourront le faire par courriel à l'adresse mairie@ville.stgabriel.qc.ca.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 30^e jour du mois de novembre 2023.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 30 NOVEMBRE 2023 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 30^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier